



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Evaluation des enjeux faunistiques – Oiseau du bâti

Démolition de logements Quartier Sainte Geneviève

89 000 Auxerre

Aout 2022



Préserver

Protéger

Eduquer



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Aout 2022

LPO Bourgogne-Franche-Comté

Comité territorial de l'Yonne
14, avenue Courbet - 89000 Auxerre
03 86 42 93 47

Site internet : <https://bourgogne-franche-comte.lpo.fr/>



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Rédaction : Bellier Isabelle < isabelle.bellier@lpo.fr >

Relecture : Codron Michèle

Photographie (couverture) : Hirondelle de fenêtre © Jean-Paul Leau

Photographie dans le rapport : © Isabelle Bellier sauf mention contraire

Étude financée par :

OAH

Référente : Nadège Regnier

Chargée d'Opérations

Département Développement & Rénovation Urbaine

Tél. 03.86.72.59.30 - 06.19.97.60.84

12 avenue des Brichères 89000 AUXERRE



Isabelle BELLIER

Chargée d'études et d'éducation à l'environnement

LPO Bourgogne-Franche-Comté - comité territorial de l'Yonne

14, avenue Courbet - 89000 Auxerre

03 86 42 93 47 (standard)

06 11 90 63 79 (portable professionnel)

<https://bourgogne-franche-comte.lpo.fr/> /  / 



Table des matières

1) Rappel du contexte	4
2) Identification et reproduction, ne pas confondre	5
3) Un déclin important	7
4) Zoom sur quelques espèces	8
5) Protocole	11
6) Législation	11
7) Résultats du suivi	12
8) Détail des mesures préconisées dans le cadre la démarche ERC	46
9) Mesures compensatoires	47
10) Préconisations - conseils	50
11) Conclusion.....	51

1) Rappel du contexte

Créé à Auxerre il y a plus de 90 ans, l'OAH loge aujourd'hui près d'un tiers de la population de l'Yonne. Fort de ses 6 013 logements, l'OAH participe activement à la vie sociale, économique et environnementale locale.

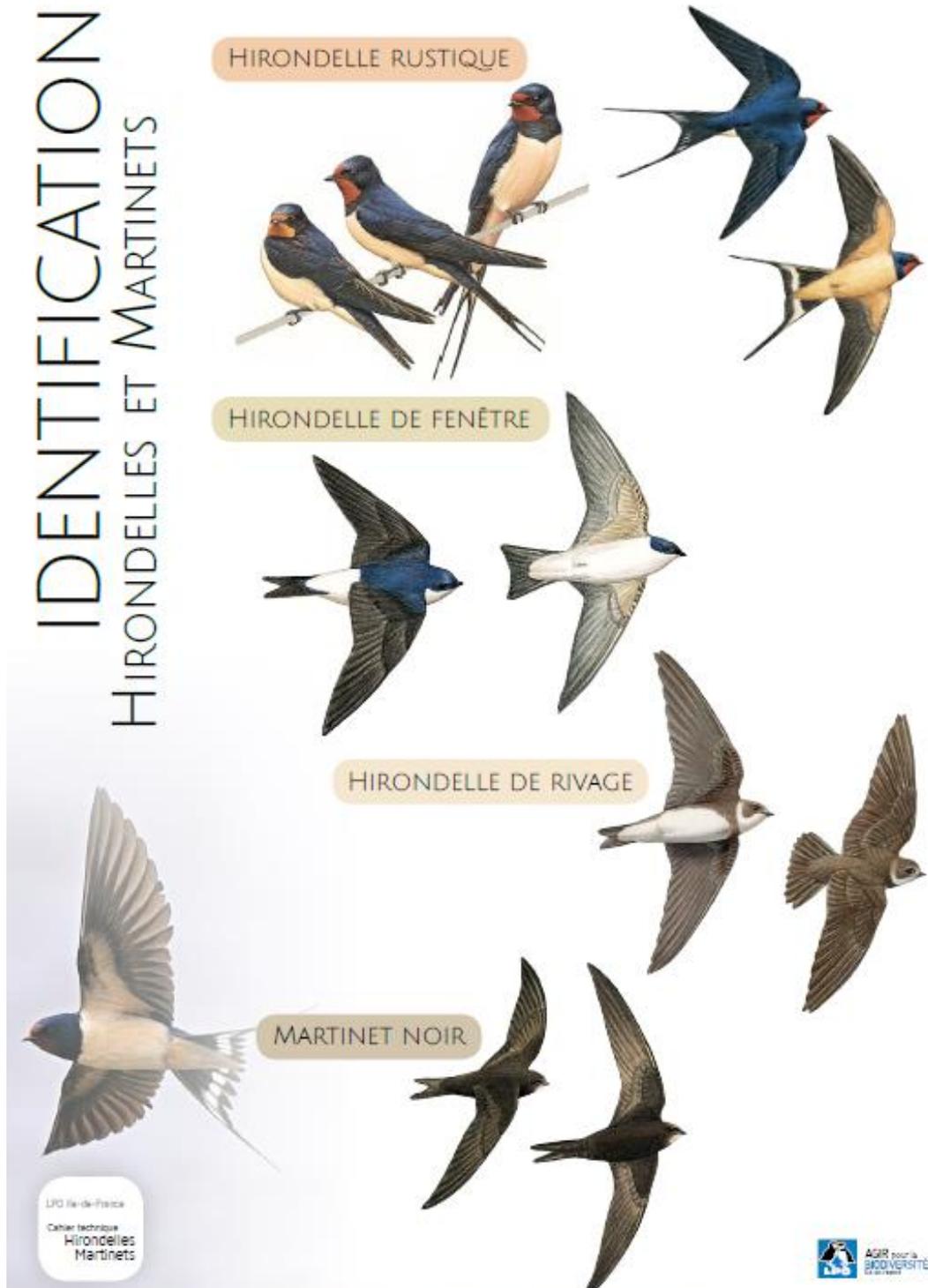
Le comité de l'Yonne de la LPO Bourgogne-Franche-Comté est une association locale de la LPO France, association de protection de la Nature reconnue d'utilité publique. En tant que délégation icaunaise, nous réalisons de nombreux inventaires et études faunistiques et floristiques sur l'ensemble de la région. Nous intervenons régulièrement auprès des collectivités, des entreprises ou des particuliers pour proposer des aménagements ou des mesures favorables à la biodiversité.

C'est dans ce contexte et dans le cadre d'un partenariat et d'une convention signée en février 2022 avec l'OAH, que notre association peut apporter ainsi son expertise et ses conseils aux opérations de construction, de réhabilitation et de destruction d'immeubles ainsi qu'aux espaces verts environnants réalisées par l'OAH, et ce, essentiellement concernant les oiseaux du bâti. Ci-dessous, quelques informations sur les espèces nicheuses régulièrement observées.

2) Identification et reproduction, ne pas confondre

On confond souvent les martinets avec les hirondelles par leurs silhouettes similaires, mais ils ne font pas partie du même ordre ni de la même famille ! En effet, ces ressemblances sont le résultat d'une même adaptation pour la chasse au vol. On le voit grâce aux ailes longues et pointues et leur corps fuselé qui favorise l'aérodynamisme.

A noter, que chaque espèce a ses spécificités en termes d'habitat, de construction de nid et de reproduction



LPO Ile-de-France

Cahier technique
Hirondelles
Martinets



Caractéristiques
morphologiques

Hirondelle
de fenêtre



Dos noir à reflets
métalliques,
gorge et ventre
blancs, tâche
blanche à la
base de la queue

Hirondelle
rustique



Dos noir à reflets
métalliques,
ventre blanc,
gorge rouge
brique, queue
avec filets

Hirondelle
de rivage



Dos brunâtre,
ventre clair,
collier brun sur la
poitrine

Martinet
noir



Dos et ventre
noirâtre,
ailes effilées en
forme de faux,
taille plus grande

Forme du site
de nidification



Nid fermé avec
orifice (fenêtre,
corniche)



Nid en demi-
coupe (étable,
grange)



Terrier creusé
(berge, carrière
sable)



Anfractuosités
(bâtiments
divers)

Habitat de
présence



Milieu urbain



Milieu rural, voire
périurbain



Berges de cours
d'eau et carrières



Milieu urbain

*



Calendrier d'activité des hirondelles



Calendrier de reproduction des hirondelles

Source : Hirondelles Martinets - Cahier technique – LPO Ile de France

* (A noter que parfois, il y a encore des couples d’Hirondelles de fenêtre en septembre au nid (notamment celles qui ont fait 3 couvées). Nous préconisons donc début octobre pour la réalisation des travaux quand l’évitement temporel est possible ou alors un suivi doit être effectué début septembre pour s’assurer de l’absence d’oiseaux au nid.)

3) Un déclin important



Une diminution des espèces liées au bâti

En France et en BFC



Webinaire Biodiversité & rénovation énergétique

Globalement les oiseaux du bâti sont en déclin, en effet nous observons une forte diminution depuis des années.

Les causes sont multifactorielles,

- la principale, est la diminution des ressources alimentaires, la majorité des oiseaux étant insectivores, or il y a de moins en moins d'insectes disponibles.
- La seconde cause, est la perte de leur habitat, en effet de par les rénovations, démolitions, ce sera le cas pour les années à venir, avec le plan de rénovation énergétique des bâtiments etc..... Ces oiseaux perdent leur habitat puisqu'ils y sont inféodés (notons également les destructions volontaires à cause du « dérangement » engendré par ces nids en coin de fenêtre).

4) Zoom sur quelques espèces

a. L'hirondelle de fenêtre

Son croupion blanc, visible en vol même à l'œil nu, permet de l'identifier sans difficulté. Dans le ciel, elle apparaît bicolore : dessus noir, dessous blanc. Elle affectionne particulièrement l'environnement urbain : on la trouve dans les villages, mais aussi au cœur des plus grandes villes. Grégaire, **elle construit son nid en boue dans l'angle d'une fenêtre, sous une avancée de toit ou sous un balcon, sur une façade extérieure.** Les colonies peuvent ainsi compter plusieurs dizaines de couples et leurs nids s'agglutiner en de véritables grappes. Ces derniers ont la forme d'une coupe fermée avec un accès latéral étroit. La femelle y déposera une première ponte de 3-4 œufs blancs durant le mois de mai, qui sera couvée par les deux partenaires durant deux semaines. Les jeunes seront nourris pendant une période variant selon les conditions météorologiques, de 22 à 32 jours, ce qui obligera les parents à des centaines de va-et-vient chaque jour pour apporter la becquée. Une seconde reproduction est généralement amorcée en cours d'été.

En France, les populations d'Hirondelles de fenêtre ont chuté de 30 à 40 % durant ces trente dernières années.

À l'échelle régionale, pour l'Hirondelle de fenêtre, la LPO constate un déclin de 18 % entre 2007 et 2018 en Franche-Comté * et une chute des effectifs de 40 % à Dijon entre 1962 et 2013. Dans la région, le déclin est encore plus alarmant pour l'Hirondelle rustique qui accuse une baisse des effectifs de 40 % depuis 2002. Si la mortalité naturelle est fréquente chez les hirondelles ou les martinets (prédation, épuisement, période de froid), d'autres menaces sont directement liées à l'homme et responsables du déclin des populations : insecticides, raréfaction des zones humides, destruction volontaire des nids.



Hirondelle de fenêtre ©Isabelle Bellier

b. Hirondelle rustique

Elle a un corps fuselé, des ailes en faucille, une queue fourchue.

L'adulte en plumage nuptial a le dessus du corps et les couvertures alaires noirâtres à reflets bleutés à bonne lumière. L'Hirondelle rustique a besoin pour se nourrir d'espaces dégagés comme les terres agricoles et les zones humides, d'habitude à des altitudes inférieures à 1000 mètres, mais localement jusqu'à 3000 m. Les plans d'eau jouent un rôle très important, d'une part pour la chasse en conditions climatiques difficiles et d'autre part pour y boire lors des périodes de canicule. Pour la reproduction, elle est très dépendante de l'homme et de ses constructions. Elle affectionne les fermes et les villages ruraux où elle trouve les espaces confinés (écuries, étables,



granges, garages et autres lavoirs) où elle peut construire son nid. La condition est que ces espaces soient accessibles en tout temps. Notons que tout comme l'Hirondelle de fenêtre, elle construit son nid avec de la terre mouillée. L'Hirondelle rustique est une espèce anthropophile qui ne craint pas l'homme et niche à proximité souvent immédiate. C'est une espèce grégaire qui se rassemble en grand nombre en période inter nuptiale. Elle ne niche pas de façon coloniale et, dans les groupes, les individus gardent une distance d'une 15e de cm entre eux. La majorité des Hirondelles rustiques sont migratrices et vont passer l'hiver en milieu tropical ou équatorial. Le retour des oiseaux d'Europe occidentale a lieu dès la mi-mars et se poursuit en avril. Elles partent en migration début septembre et parfois fin septembre.

c. Martinet noir

Le Martinet noir est reconnaissable en vol à sa silhouette, son allure et son plumage sombre. L'oiseau montre une grosse tête avec un cou engoncé, de longues ailes en faux et une queue échancrée. S'il est bien un oiseau que tout le monde voit dans le ciel, slalomer en criant entre les immeubles, mais dont on ignore tout ou presque, c'est le martinet. Pourtant, il collectionne les prouesses incroyables. Chasseur hors-pair, il peut dépasser les 150 km/h au cours de ses vols spectaculaires. Il n'est pas exagéré de prétendre que le Martinet noir passe toute sa vie dans le ciel : même l'accouplement et les phases de sommeil se font en vol ! Les jours de mauvais temps, les martinets adultes peuvent partir chasser à plusieurs centaines de kilomètres de leur nid, laissant ainsi les oisillons entrer dans une phase de léthargie jusqu'à leur retour. Ainsi, le martinet que vous observez vient peut-être de Paris ou de Lyon...Il a besoin de **hauts bâtiments pour construire son nid : cavités murales, anfractuosités, entre des tuiles ou sous des avancées de toit, mais toujours à au moins 5 m de hauteur**. Celui-ci est constitué d'un mélange de plumes et de matières végétales, le tout colmaté par de la salive. La femelle pond courant mai 2-3 œufs de couleur crème, qui seront couvés une vingtaine de jours. L'élevage des jeunes prendra le double de temps.

d. Moineau domestique

Connu de tous, le "piaf" est si commun en milieu urbanisé et si peu farouche qu'on le voit très souvent. Le Moineau domestique présente un net dimorphisme sexuel. Le mâle adulte a un plumage sobre mais assez haut en couleur. La tête est remarquable, avec la calotte grise, la nuque châtaigne, les joues blanc sale et la gorge noire se prolongeant en bavette sur la poitrine. La femelle adulte a un plumage plus discret, dépourvu des teintes chaudes du mâle. Le Moineau domestique est une des espèces les plus anthropophiles. Il vit pratiquement partout où l'homme est présent et a construit des bâtiments, villes et villages, hameaux, fermes isolées etc... Dès la fin de l'hiver, au mois de mars, débute la période de reproduction du Moineau domestique. L'espèce est plus ou moins cavicole. Le nid est placé dans une cavité. Généralement sous les toits, ou dans des trous sur les façades de mur, mais également dans des nids d'Hirondelles de fenêtre qu'ils occupent avant leur arrivée ou qu'il déloge. La femelle pond en moyenne 4 à 5 œufs, que les deux parents couvent durant 11 à 14 jours. Les jeunes sont nourris au nid pendant une quinzaine de jours d'abord de larves et d'insectes.



Moineau domestique dans un nid d'Hirondelle de fenêtre ©Marc Fasol

e. Rougequeue noir

Initialement inféodé aux milieux rocheux en montagne jusqu'à 3000m d'altitude, le Rougequeue noir s'est emparé de tout type de bâti dans les villages et les villes. Il est de la taille d'un Moineau domestique mais beaucoup plus élancé. Les deux sexes sont bien distincts. Le mâle a un plumage grisâtre sur le dos et les ailes (tache aile blanche), plus noir sur le ventre et la face ; croupion et bords de la queue roux, centre de la queue brun. La femelle quant à elle, a la tête et le corps gris, uniforme ; sa queue et son croupion sont de la même couleur que le mâle. Concernant sa reproduction, le mâle choisit le site où sera construit le nid. C'est la femelle qui se charge de cette construction. Elle l'édifie généralement dans un creux ou une cavité située aussi bien dans un rocher que sur un bâtiment. Il est composé d'un mélange d'herbes, de mousse et d'autres matériaux, tels que des poils d'autres animaux (chien, chat etc...). La femelle y dépose une ponte de 4 à 6 œufs vers début mai, qu'elle couve seule un peu moins de 2 semaines.



Rougequeue noir ©Isabelle Bellier

5) Protocole

Conformément à la demande de l'OAH, un passage est réalisé avant les travaux, ici le 05/07/2022. Dans les bâtiments, les nids et traces d'anciennes occupations sont comptés, selon les conditions de visibilité et d'accessibilité. Les espèces concernées sont les « oiseaux du bâtis » soit essentiellement, l'Hirondelle de fenêtre, l'Hirondelle rustique, le Martinet noir, le Moineau domestique et Rougequeue noir. Également, le Pigeon Biset Domestique qui peut poser certains soucis de cohabitation avec les locataires et résidents.

Notons que la période de reproduction de ces espèces débute au printemps et se prolonge sur l'été.

6) Législation

Toutes les espèces d'hirondelles et de martinets présentes en France sont intégralement protégées par la loi du 10 juillet 1976 sur la Protection de la nature, mais également, le Moineau domestique, le Rougequeue noir et le Rougegorge familier. Sont donc interdites :

- La destruction, la mutilation, la capture, l'enlèvement et la naturalisation. La loi condamne également le transport, le colportage et la détention, la mise en vente de ces espèces, qu'elles soient vivantes ou mortes ;
- La destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids.

Tout responsable d'une infraction s'expose à une amende pouvant aller jusqu'à 150 000 € et/ou à une peine portant jusqu'à trois ans d'emprisonnement (art. L-415-3 du Code de l'Environnement). Ainsi, il est interdit de porter atteinte aux individus, à leurs nids ou à leurs couvées. Dans le cas de travaux impliquant la destruction de nids, il convient de réaliser en amont les démarches administratives auprès de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté.

Concernant le Pigeon Biset domestique, son statut « se trouve dans un vide juridique : l'espèce n'est ni domestique, ni chassable, aucun droit ne lui est rattaché. Il est cependant interdit de le nourrir ou encore de favoriser sa nidification au nom des articles 26 et 120 des règlements sanitaires départementaux » (Annexe 1). **Cependant par soucis éthique il est fortement conseillé, lors de travaux de bien vérifier qu'aucun individu présent n'est resté sur place, ni d'œufs ou de jeunes encore non volants.**

7) Résultats du suivi

Façade avant des immeubles

Globalement sur l'ensemble des façades avant du site, les nids d'Hirondelle de fenêtre (HF) sont construits au-dessus des volets qui sont restés ouverts et donc en accordéon.

Les nids de Moineau domestique (MD) sont dans les sorties d'aération ou dans les fentes au niveau de plafonds des balcons, entre le béton et les débords en aluminium ou bien dans des nids d'Hirondelle de fenêtre.

Sur de nombreux balcons, il y a la problématique des Pigeons Biset (PB), de nombreux filets ont été installés mais ils sont quand même passés.



Nid actif d'Hirondelle de fenêtre



Ancien nid ou nid non occupé d'Hirondelle de fenêtre



Nid actif de Moineau domestique



Présence de Pigeon Biset probablement ou en reproduction

65 Delacroix

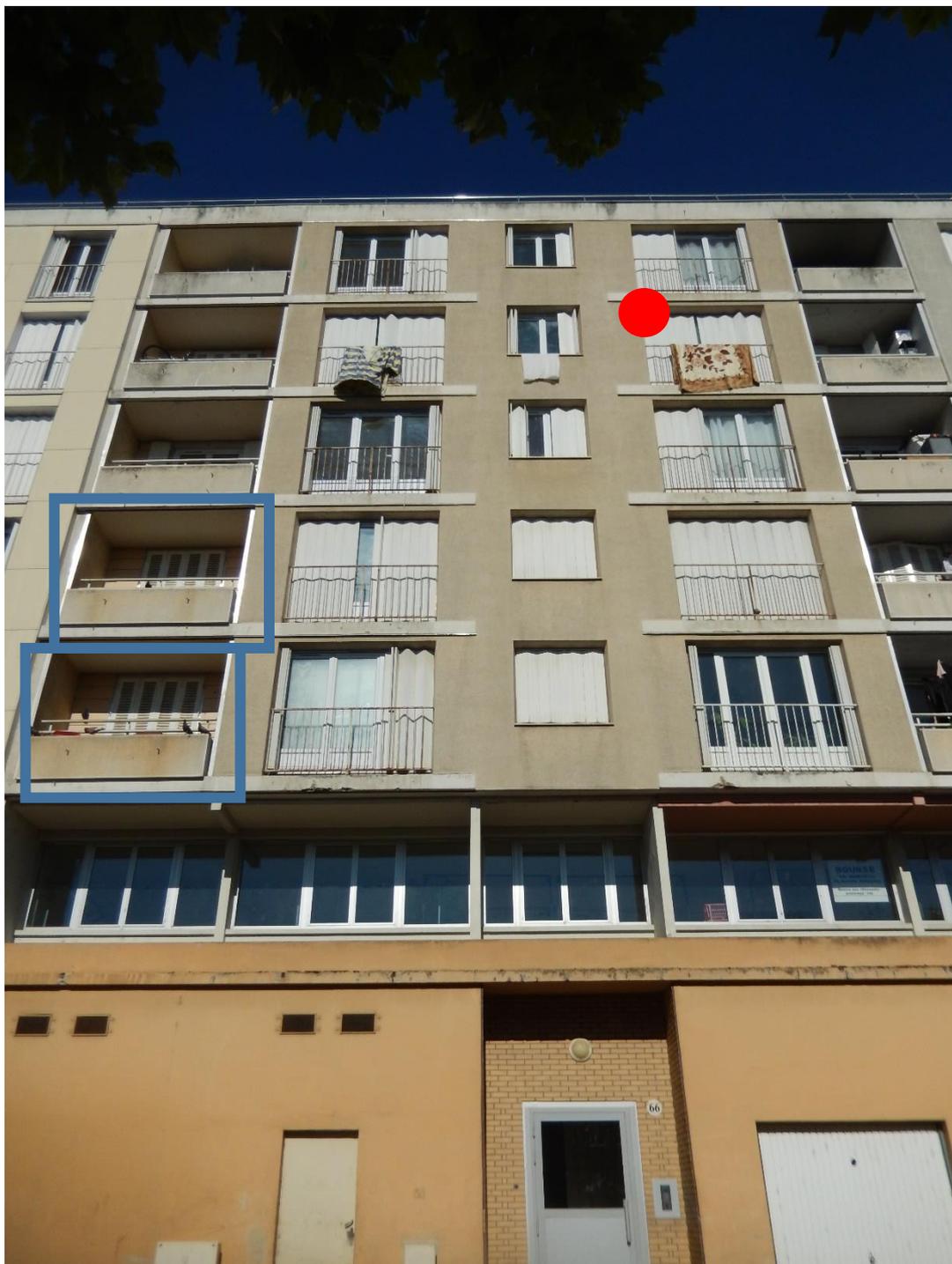
RAS

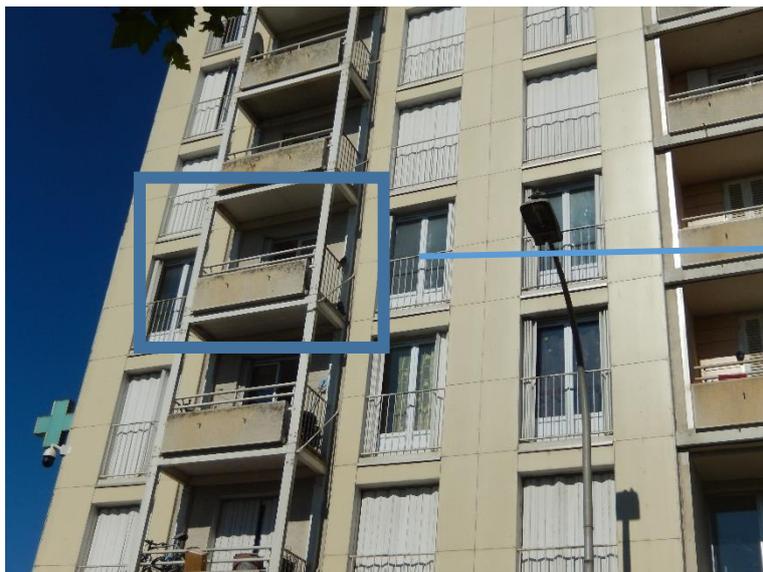


66 Delacroix

1 trace d'ancien nid d'HF

3 balcons accueillant PB





67 Delacroix

3 traces d'anciens nids d HF

1 nid actif de MD

2 balcons accueillant PB



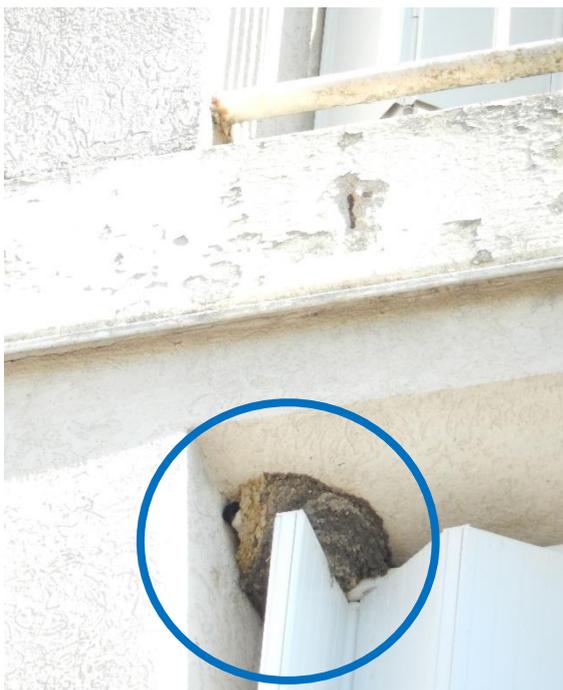


68 Delacroix

5 traces d'anciens nid d'HF

4 nids actifs d'HF





69 Delacroix

5 traces d'anciens nids

4 nids actifs d'HF



71 Delacroix

7 anciens nids d'HF

4 nids actifs d'HF



72 Delacroix

1 nid actif d'HF

1 nid actif de MD





73 Delacroix

6 anciens nids d'HF

1 nid actif d'HF

2 couples de PB qui se reproduisent sur les portes fenêtres et un balcon accueillant des PB

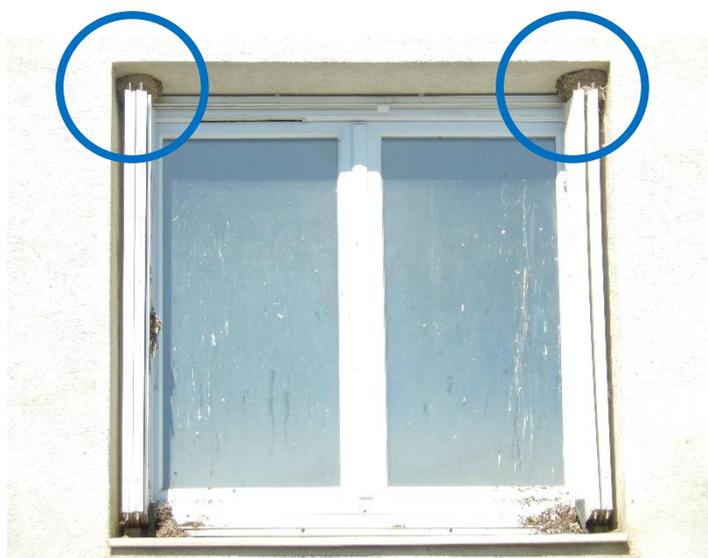




74 Delacroix

9 anciens nids d'HF

4 nids actifs d'HF



75 Delacroix

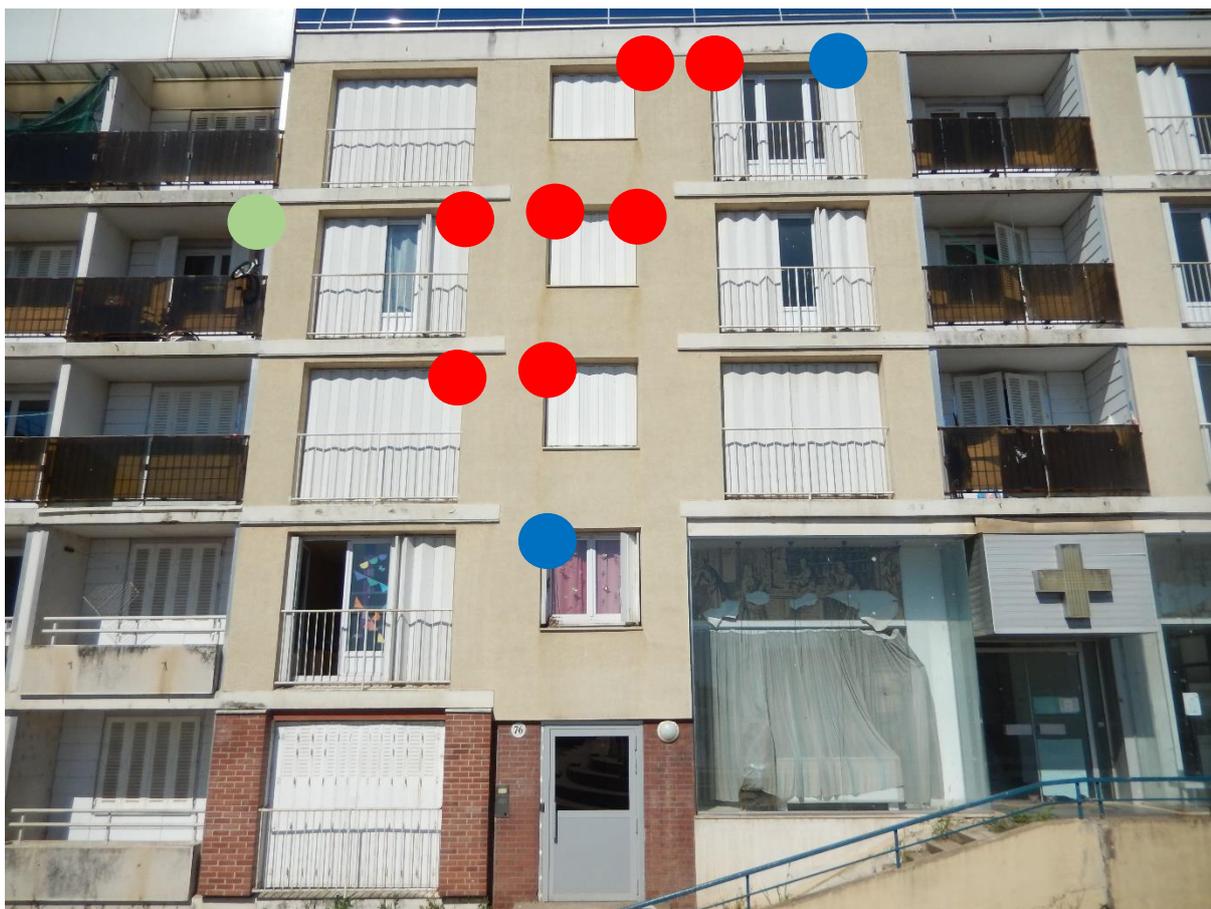


76 Delacroix

7 anciens nids d'HF

2 nids actifs d'HF

1 nid actif de MD



77 Delacroix

12 ancien nid d'HF

5 nids actifs d'HF

1 nid actif de MD

1 balcon accueillant des PB





78, 79, 80 et 81 Delacroix

36 anciens nids d'HF

16 nids actifs d'HF

1 nid actif de MD

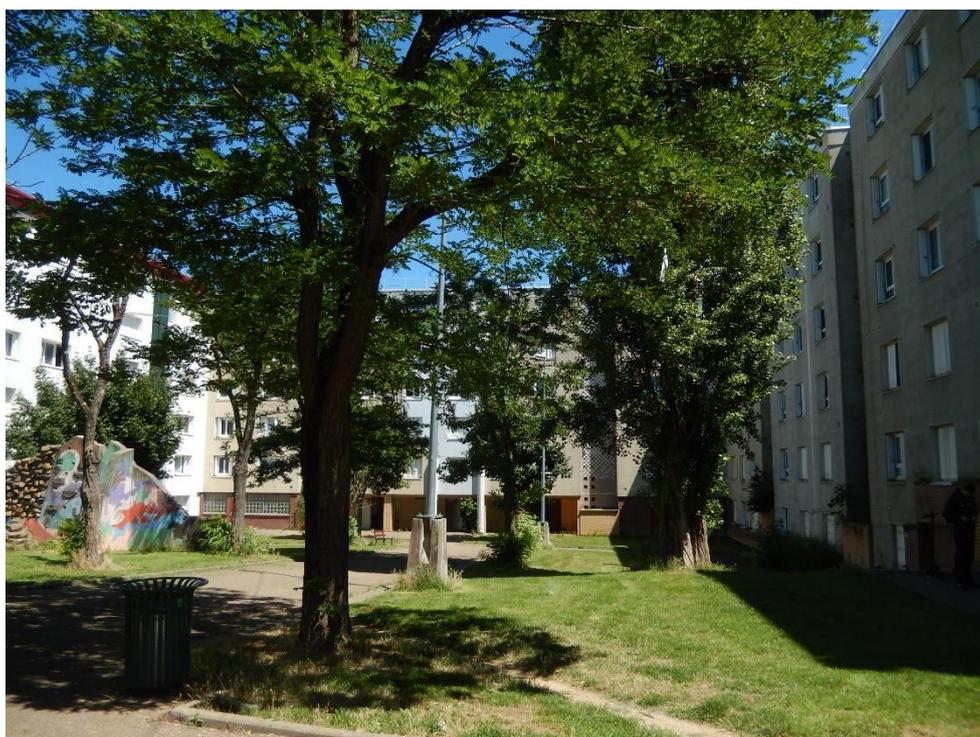


Façade arrière des immeubles

Globalement sur l'arrière des immeubles, sont présent essentiellement des couples de Moineaux domestique et de Pigeon Biset. Essentiellement au niveau des petites fenêtres carrées avec les grilles et également au niveau des sorties d'aération.

65 au 70 Delacroix

—
Façades étudiées ci-dessous



65 au 70 Delacroix

2 nids actifs de MD

3 nids de PB



1 nid de PB



4 nids actifs de MD



8 nids actifs de MD

1 nid de PB



Photo des nids zoomée



72 Delacroix

1 nid actif de MD



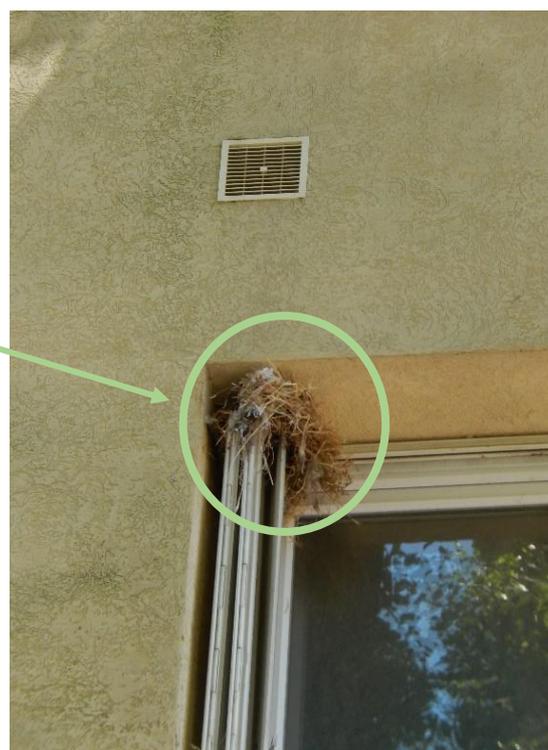
73 Delacroix

2 nids actifs de MD (1 au niveau des volets, impossible de prendre une photo, et un de la sortie d'aération, photo ci-dessous)



74 Delacroix

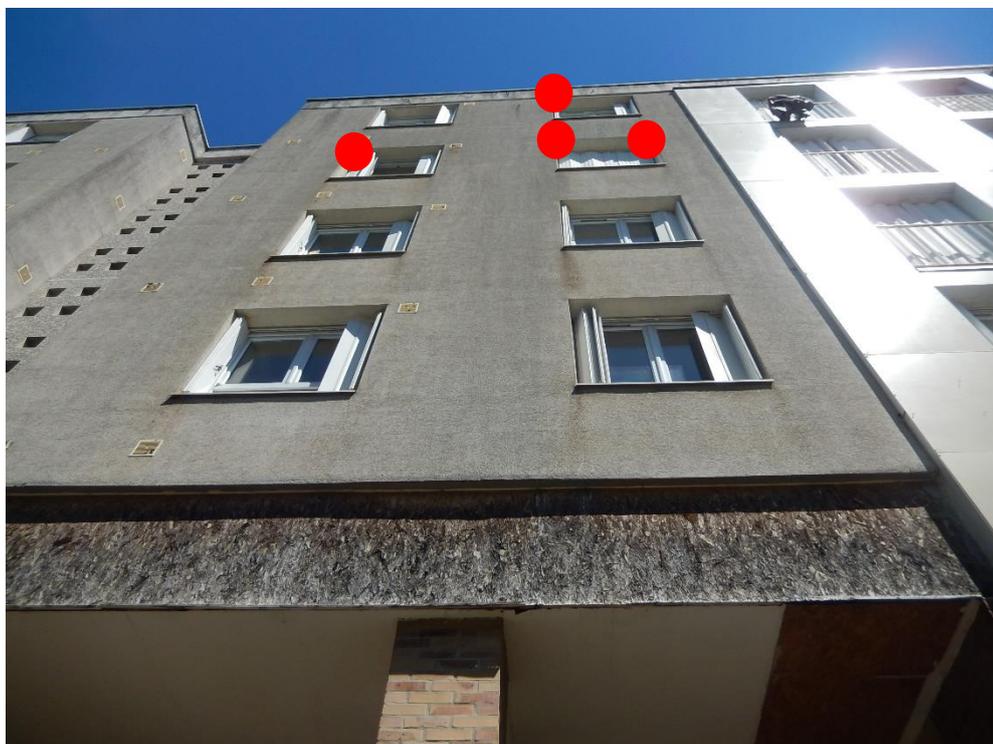
1 nid actif de MD



78 Delacroix

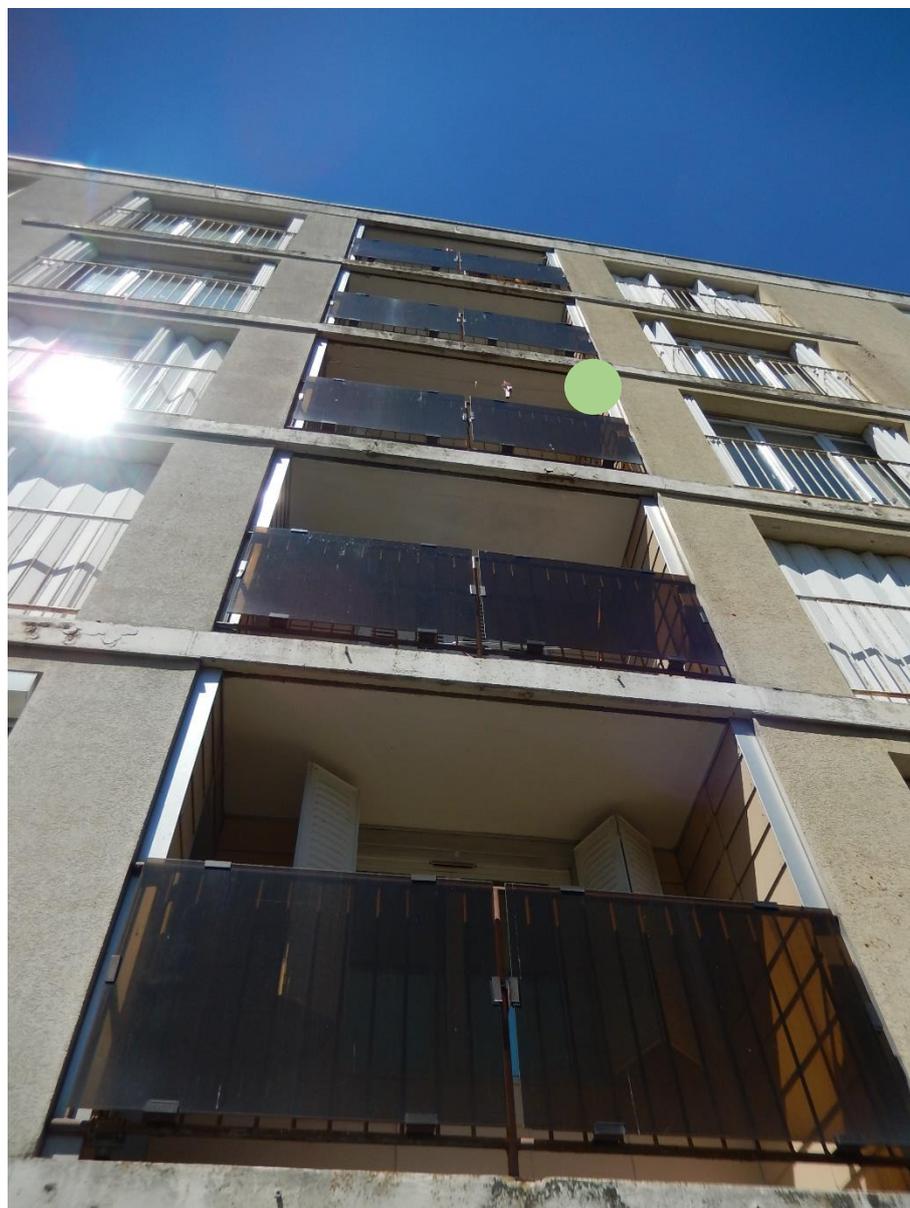
4 anciens nids d'HD

1 nid actif de MD



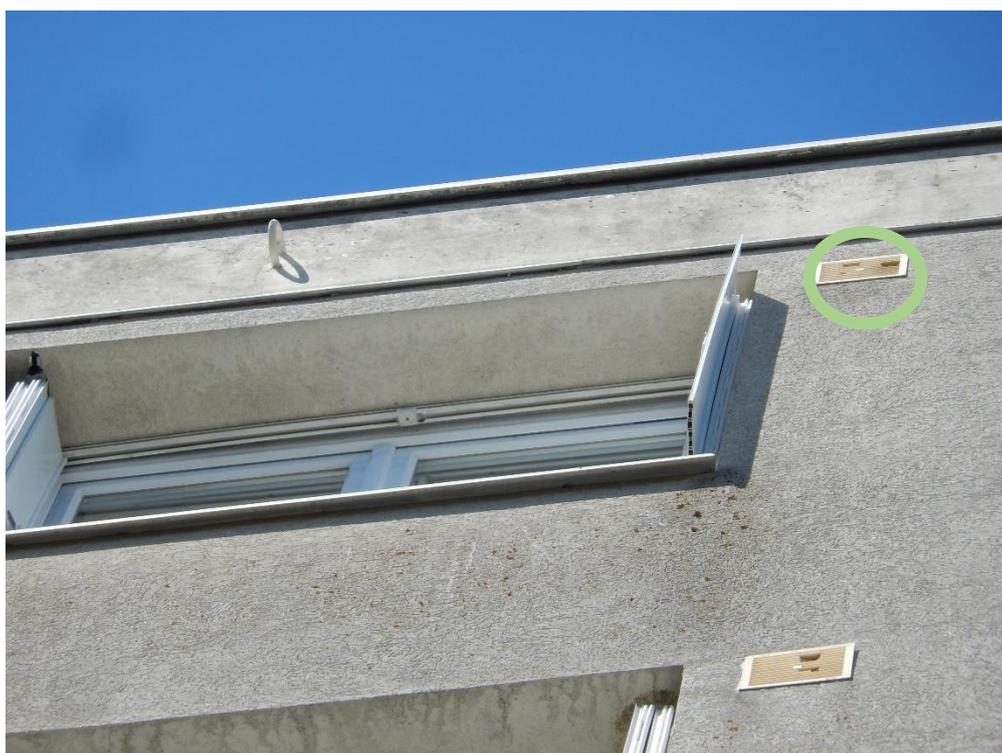
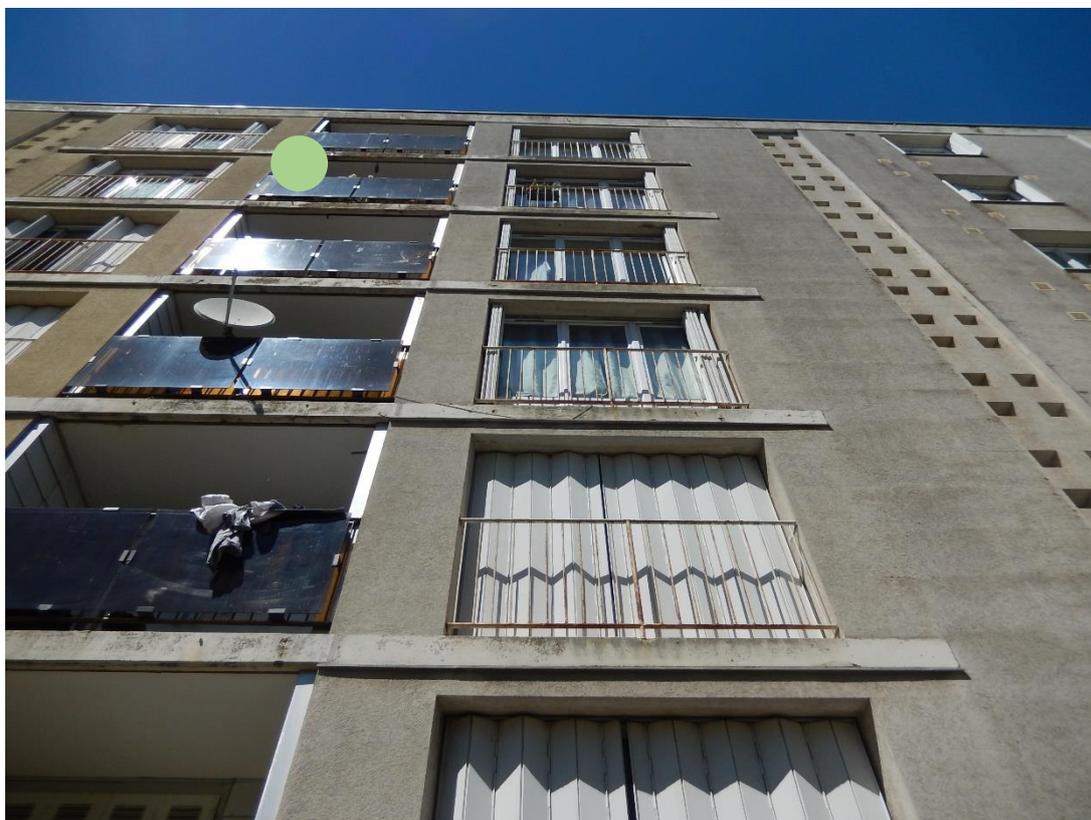
79 Delacroix

1 nid actif de MD



81 Delacroix

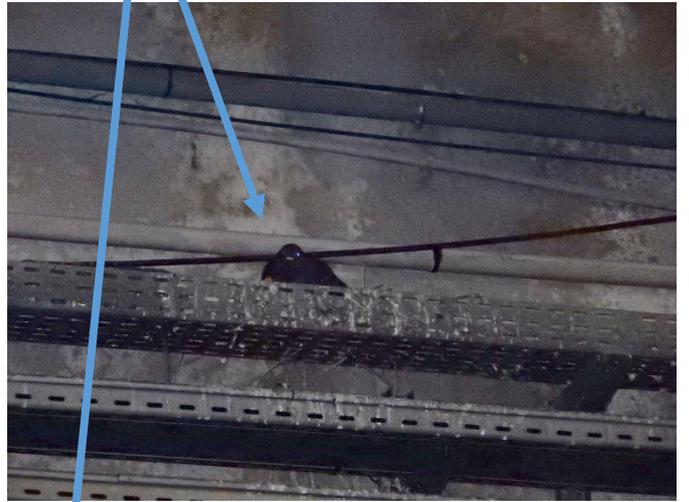
2 nids actifs de MD

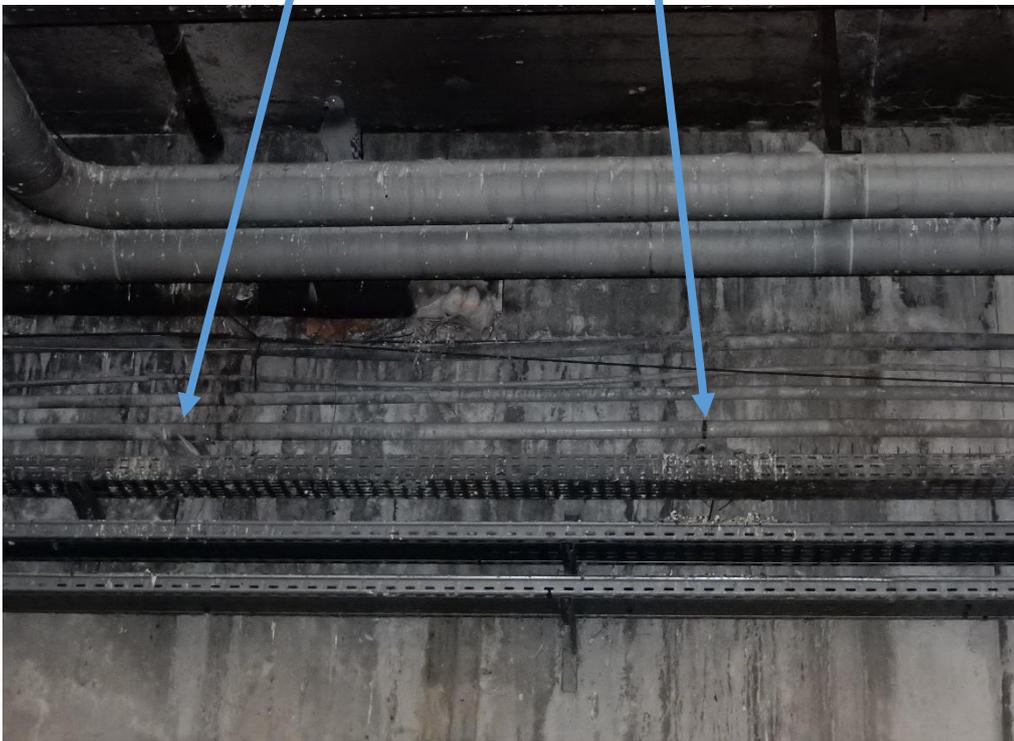


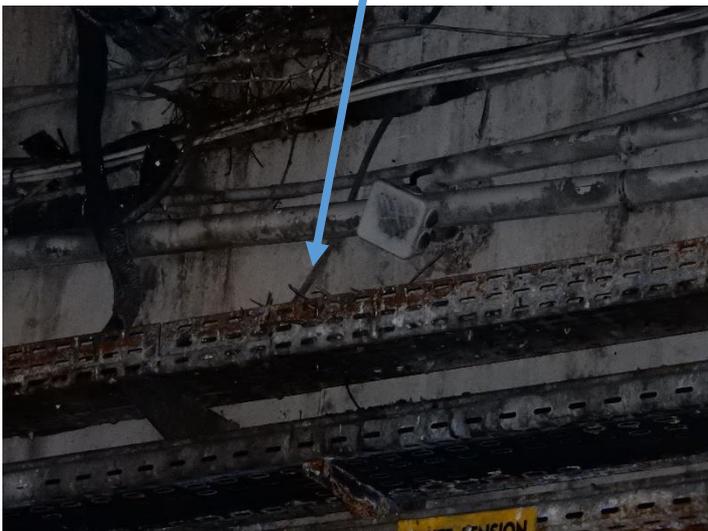
Garage Delacroix

8 nids de PB ont été recensés. 7 d'entre eux se situent au-dessus des câbles électriques (photos zoomées les pages suivantes) et 1 d'entre eux dans un carré isolé (photo ci-après)









Le Phare

Aucun nid n'a été recensé sur le bâtiment « le phare »



8) Détail des mesures préconisées dans le cadre de la démarche ERC

Nous attirons l'attention sur le fait que le nombre de nids est certainement plus élevé que celui indiqué dans le présent diagnostic étant donné la configuration des bâtiments, où de nombreux interstices peuvent permettre l'accès à une cavité de nidification. Une vigilance particulière devra donc être appliquée lors des différentes interventions afin d'éviter toute destruction d'individus.

Le tableau ci-dessous présente les préconisations de prise en compte des enjeux précédemment cités dans la démarche ERC.

Taxon	Espèces	Nature de l'impact	Impact brut	Mesure d'évitement	Mesure de réduction	Nécessité de mesures compensatoires	Mesures de compensation
Oiseaux	Hirondelle de fenetre	Destruction d'individus/de nichées/de pontes/de juvéniles / de nids	Fort	Réaliser les travaux hors période de reproduction entre le 01/10 et le 15/03 de l'année n+1	Effectuer les travaux en dernier lieu sur les zones identifiées à enjeux	Oui	Pose de nichoirs (30% en plus)
	Moineau domestique					Oui	
	Martinet noir	Destruction de nids / habitats favorables	Modéré			Non	Fortement conseillé
	Pigeon Biset Domestique					Non	

Elles sont détaillées dans la suite du chapitre. L'application de cette démarche ERC aura à minima pour impact résiduel la destruction d'habitats d'espèces protégées. Ainsi, il sera nécessaire de déposer le **CERFA N° 13 614*01** auprès de la DREAL BFC (Annexe 2).

Le diagnostic et les mesures qui en découlent sont établis selon la séquence « Éviter, Réduire, Compenser » (ERC) afin de répondre à l'objectif de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages à savoir : l'absence de perte nette de biodiversité, voire un gain de biodiversité. Cette démarche devra faire l'objet d'une évaluation pour évaluer son efficacité (suivi sur 3 ans) et mettre en œuvre des actions correctives au besoin.

Enfin, il faut faire parvenir, d'une part, le compte-rendu des opérations d'enlèvement des nids puis de mise en place des nids artificiels (date des opérations et photographies) et, d'autre part, le suivi de la reproduction pendant 5 années (à n+1, n+3, n+5) en précisant le taux d'occupation des nids artificiels et en signalant la présence éventuelle de nids naturels sur les nouveaux bâtiments, s'il y a. Ces éléments sont à communiquer à l'adresse suivante : especesprotegees-drealbfc@developpement-durable.gouv.fr

Détail des mesures d'évitement préconisées en faveur de l'avifaune

A noter que les différentes mesures sont présentées dans un ordre de priorité à réaliser. La première est la mesure fortement recommandée par la LPO, puis la 2eme en cas d'impossibilité de mise en place de la précédente. Notons qu'une fois que les Hirondelles ou Moineaux sont en reproduction sur site, **il sera impossible de réaliser les travaux sous peine d'arrêt de travaux par la DREAL**, d'autant plus s'il y a des œufs ou des jeunes non volants dans les nids.

Évitement temporel : intervention en dehors de la période de nidification des espèces identifiées (mars à octobre). Afin de ne pas mettre en péril la reproduction des espèces recensées, il est recommandé d'effectuer les travaux ayant un impact sur leur habitat en dehors de la période de nidification, c'est-à-dire entre les mois d'octobre 2023 et mars 2024 puis octobre 2024 à février 2025.

Priorisation des travaux en fonction des différents enjeux recensés : en cas d'impossibilité de réaliser les travaux en dehors de la période de nidification, la LPO préconise d'établir et respecter un ordre de priorisation des bâtiments. Considérant le calendrier initial des travaux et la localisation des enjeux, il conviendrait donc de réaliser les travaux des bâtiments où les enjeux sont les plus importants (priorité 1 et 2) entre les mois d'octobre 2023 à mi-mars 2024 et septembre 2024 à mi-mars 2025. Les bâtiments de priorité 1 sont les bâtiments du quartier (65 à 81 Delacroix). Les bâtiments de priorité 2 sont ; le parking sous terrain ainsi que le bâtiment « Le Phare » qui semblent donc être les plus propices à une réalisation des travaux en période de reproduction. L'impact ne sera toutefois pas nul et une attention particulière devra être portée durant la réalisation des travaux concernant la découverte de nids éventuelle. La localisation précise des nids détectés lors du présent diagnostic devra ainsi être communiquée aux équipes travaux pour anticiper la potentielle destruction.

9) Mesures compensatoires

Toutes les espèces d'hirondelles et de martinets présentes en France sont intégralement protégées par la loi du 10 juillet 1976 sur la Protection de la nature, mais également les moineaux. Il est donc nécessaire de mettre en place des mesures compensatoires, lorsque la destruction est inévitable.

Il est primordial que les travaux commencent avant ou après la période de reproduction des hirondelles, **soit entre le 1er octobre et le 15 mars**. Un ajustement du planning des travaux peut être envisageable dans la mesure du possible pour ne pas détruire des nids occupés en période de reproduction. Dans l'idéal, les travaux devraient commencer soit avant l'arrivée des nicheurs (début avril-mai), soit après l'envol de jeunes (octobre, seuil légal fixé par la DREAL). Dans le premier cas, cela laisse la possibilité aux oiseaux de se reporter sur d'autres bâtiments.

La mise en place de mesures compensatoires est obligatoire. La pose de nichoirs artificiels est donc nécessaire. Pour les Hirondelles de fenêtre, ils se présentent sous la forme de nichoirs individuels ou de nichoirs doubles, ou de tour ou préau à hirondelle. Pour le Moineau domestique, il s'agit de nichoirs simples ou triples.

Le nombre de nichoir à poser se calcule à raison de 30% de nichoirs en plus du nombre de nids naturels actifs sur la zone. Ici sur l'ensemble du projet **il y a 43 nids actifs d'Hirondelles de fenêtre**, donc **ce sera un total de 56 nids artificiels** à poser sur l'ensemble des bâtiments.

Pour le **Moineau domestique**, **c'est un total de 27 nids actifs recensés. C'est donc 35 nichoirs** qui selon les mesures compensatoires devront être posés.

Notons que dans ce cas de travaux, comme les bâtiments vont être détruits et qu'il n'y aura de ce fait plus de support pour accueillir des nichoirs, la mesure la plus propice et réalisable, pour les Hirondelles de **fenêtres est la pose de tour à Hirondelle ou de préau avec système de repasse** (cri d'Hirondelle de fenêtre pour les attirer lorsqu'elles arrivent de migration).

Exemples d'entreprises fabricant des tours/préaux :

<https://nichoirs-pour-oiseaux.com/produit/tour-a-hirondelle/>

<https://biosymbiose.fr/>

<https://biosymbiose.fr/article.php?id=26>

<https://biosymbiose.fr/article.php?id=20>

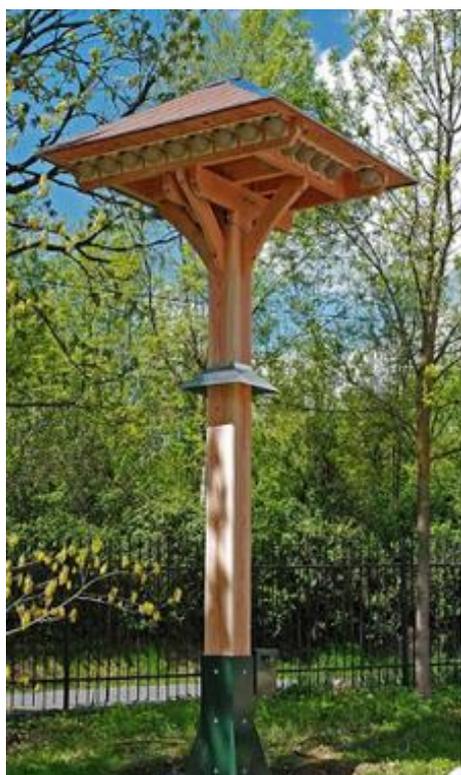
<https://naturenichoirs.fr/tour-a-hirondelles/> (sur mesure donc possibilité d'intégrer des loges à **Martinets noirs** en plus)

Il est également possible de passer par un charpentier indépendant (possibilité d'intégrer des loges à **Martinets noirs** en plus) :

Nicolas Bousereau à Mézilles

<https://www.bccbois.com/>

Exemple de tour et de préau à Hirondelles de fenêtre. Source : Biosymbiose



Concernant **le Moineau domestique, il conviendra de poser des nichoirs** soit au niveau des arbres du quartier, soit au niveau des autres bâtiments s'ils appartiennent à l'OAH. Notons qu'une tour à hirondelles peut également fonctionner pour les Moineaux domestiques.

Exemples de nichoirs à Moineau domestique :



Nichoir à colonie de moineaux en bois

(Ref. LPO : JO0505)

Prix : 74,90 €

Note :

[Je dépose mon avis](#)



[Tweet](#)

[Envoyer à un\(e\) ami\(e\)](#)

Descriptif du produit

Descriptif détaillé

Avis consommateurs

Spécialement conçu pour les moineaux, qui nichent en colonie

Descriptif complet :

Produit en rupture temporaire.

Les moineaux sont des oiseaux **grégaire**s et aiment être en bande. Ce **nichoir colonie de moineaux en bois** a été conçu pour fournir un hébergement confortable aux moineaux afin qu'ils puissent nidifier côte à côte.

La porte d'entrée bascule grâce à des charnières antirouille facilitant le nettoyage.

Fabriqué en cèdre canadien de 19 et 25 mm pour une excellente isolation et une grande robustesse.

Dimensions : 31 x 37 x 18,5 cm.

Trou d'envol : 32 mm.

[NOS ESPÈCES](#) [PROFESSIONNELS](#)



ACCUEIL / TOUS NOS NICHIRS / NICHIRS À MOINEAUX

Nichoir en béton de bois à Moineaux triple chambre à fixation extérieure

€97,55

Le saviez vous ?

Le moineau domestique est l'espèce la plus casanière d'Europe de l'Ouest : un moineau domestique né dans un village a toutes les chances d'y passer sa vie !

Caractéristiques techniques du nichoir en béton de bois :

- Matériau : Béton de bois
- Dimensions (L x l x H) cm : 35 x 19,5 x 19
- Dimensions de la chambre (L x l x H) cm : 17,5 x 10 x 15

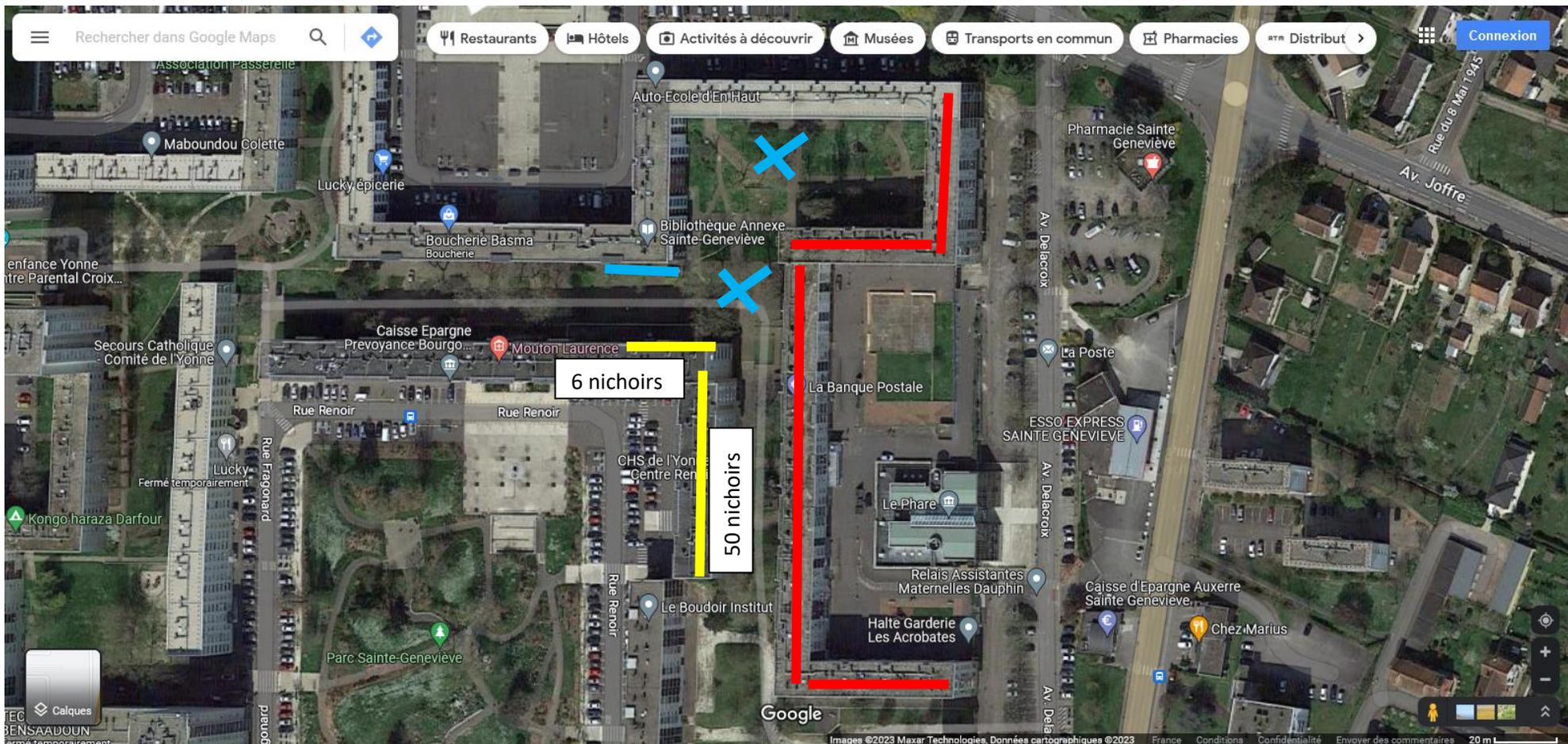
03.03.2023

Proposition pour l'emplacement des mesures compensatoires dans le quartier de Sanite geneviève,
suite à une réunion sur site avec Mme Regnier

Bâtiment qui va être détruit █

Localisation des mesures compensatoires pour les hirondelles de fenêtre █

Localisation des mesures compensatoires pour les moineaux domestique █







Sur ce bâtiment, plusieurs nichoirs peuvent être installés.

En effet, il a été conclu qu'ils puissent être installés sur ces façades, mais entre les fenêtres pour éviter la gêne occasionnée pour les locataires.

De plus, certains pourront être installés sous les balcons.

Ce sont 56 nichoirs à Hironde de fenêtre à installer au total.

50 nichoirs peuvent être installés sur ce bâtiment (les nichoirs étant par 2, ce sont donc 25 nichoirs doubles à installer sur cette façade)

Il est possible de faire plusieurs rangées de nichoirs, cependant il est recommandé, si la place est disponible de faire une seule rangée.

Notons qu'il faudra des nichoirs spécifiques pour des façades sans débords de toit :

<https://boutique.lpo.fr/produit/JO0123>

<https://biosymbiose.fr/article.php?id=1>

Au niveau des balcons, des nichoirs sans débords peuvent donc être installés :

<https://boutique.lpo.fr/produit/JO0281>

Les 3 nichoirs doubles restants (soit 6 nichoirs), peuvent être installés sur l'autre façade, ainsi l'orientation et l'efficacité de ces mesures pourra être étudiée.

Les planches anti-fiente sont à installer une fois les hirondelles installées, sinon elles risquent de construire leur nid sous les planches.





Concernant les moineaux domestiques, ce sont au total 35 nichoirs à installer.

Notons que la majeure partie de ces sont des nichoirs à triple entrée.

Il est préférable d'installer ces nichoirs sur le bâti :

<https://boutique.lpo.fr/produit/JO0505#tabs>

Ainsi 7 nichoirs (soit 21 entrées) peuvent être installée sur le bâtiment au-dessus de la boutique « alimentation générale » (à confirmer selon les dimensions). Si une rangée entière ne passe pas, il est possible, d'en installer entre les fenêtres.

Il est aussi possible d'en installer sur les arbres, afin de vérifier les gîtes que les moineaux préfèrent en compensation à la destruction du bâti.

Ainsi 4 nichoirs à triple entrées (soit 12) peuvent être installer sur les arbres au centre de la place

2 nichoirs à entrer simple seront également à installer :

<https://boutique.lpo.fr/produit/JO1058>

Ils sont facilement installables sur les arbres.

10) Préconisations – Conseils

Ressource alimentaire :

Tout d'abord, afin de favoriser la nourriture de ces oiseaux insectivores du bâti, des hôtels à insectes pourraient être installés et une gestion différenciée des espaces verts pourrait être effectuée. La tonte différenciée consiste à adapter les hauteurs de tontes et la fréquence de celle-ci en fonction de l'usage. Cela permet de favoriser les insectes et la biodiversité en général. Les tontes doivent s'effectuer de manière centrifuge (vers l'extérieur) afin de laisser la faune s'échapper. Les produits de fauche pourront être valorisés sous forme de compost qui pourra être utilisé par les résidents pour leurs balconnières ou par les agents espaces verts sur d'autres sites.

Sensibilisation :

Dans une démarche de communication et de sensibilisation, il serait intéressant d'informer les futurs résidents de la démarche entreprise et des règles à respecter en faveur de la biodiversité et des oiseaux du bâti. En effet, de façon générale, un grand nombre de nids peuvent être détruits par les résidents car les salissures tombent sur leur fenêtre et souvent ils sont mal informés sur ces espèces et sur le fait qu'elles sont protégées.

Les futurs bâtiments seront surement favorables à leur installation notamment au niveau des fenêtre pour l'Hirondelle et sous les toits pour le Martinet noir.

Un panneau de renseignement pourrait également être posé à l'entrée de la résidence afin d'informer sur l'utilité des aménagements et de sensibiliser à la protection des oiseaux du bâti.



11) Conclusion générale

Le diagnostic a permis de révéler la présence de plusieurs espèces faunistiques au sein des bâtiments situés quartier Sainte Geneviève (89). Les inventaires avifaune ont permis de détecter la présence avérée de 2 espèces protégées, nicheuses sur les bâtiments : l'Hirondelle de fenêtre et le Moineau domestique. Le Martinet noir qui est également présent sur le site, mais dont les gîtes n'ont pas été trouvés sur ces bâtiments le jour du suivi. Les préconisations établies par la LPO selon la séquence « Éviter, Réduire, Compenser » (ERC) impliquent donc : 1) Évitement : une réalisation des travaux en dehors de toute période de nidification (travaux à faire entre octobre et mi-mars) dans la mesure du possible 2) Réduction : priorisation des travaux sur certains bâtiments avec pose de nichoirs hors période de reproduction dans le cas où l'évitement ne serait pas réalisable. 3) Compensation : pose de nichoirs spécifiques pour compenser l'impact de destruction d'habitat lié à la nature des travaux. Pour l'application de cette démarche, une demande de dérogation (Cerfa n°13 614*01 en annexe 2) doit être établie auprès de la DREAL BFC à l'adresse suivante : especesprotegees-drealbfc@developpement-durable.gouv.fr.

Notons que le suivi de la reproduction doit se réaliser sur 3 années (à n+1, n+3, n+5) en précisant le taux d'occupation des nids artificiels et en signalant la présence éventuelle de nids naturels sur les bâtiments. Ces éléments sont à communiquer à l'adresse suivante : especesprotegees-drealbfc@developpement-durable.gouv.fr – service de la DREAL, ainsi qu'à la LPO BFC- comité de l'Yonne, contact référent : isabelle.bellier@lpo.fr et yonne@lpo.fr

La LPO tient à souligner que si, malgré l'application des différentes mesures préconisées, des oisillons ou des nids surviennent à être découvert durant la réalisation des travaux, la conduite à tenir serait la suivante : laisser sur places les individus/œufs/oisillons et stopper les travaux sur cette zone si possible, ou récupération des individus (adultes, oisillons) ou œufs dans un carton puis contact du centre CSOS 89 (centre de sauvegarde de la faune sauvage) : 03 86 97 86 62

/!\ La récupération des individus ou œufs ne doit se faire qu'en cas de découverte fortuite (nids non identifiés lors du présent diagnostic) et en cas de danger imminent pour les espèces.



Annexes

Annexe 1 : Fiche médiation Pigeons et Tourterelles

Médiation
faune
sauvage

[Dernière mise à jour novembre 2019]



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

Pigeons & Tourterelles (1/2)

Espèce/Oiseaux



Qui sont-ils ?

Nom : Pigeon biset semi-domestique

Columba livia

Taille : 31-35 cm, envergure 70 cm

Poids : 250 à 350 g

Alimentation : granivore à tendance omnivore lorsque la nourriture est abondante en ville

Comment les identifier ?

Le pigeon biset semi-domestique se reconnaît par son croupion blanc, ses deux marques alaires noires très prononcées et le dessous des ailes très clair.



Répartition en France : Omniprésent sur le territoire français, avec une fréquentation plus faible dans quelques secteurs de montagne. Les plus fortes abondances de pigeons bisets s'observent dans le Sud-Ouest et la moitié Nord du pays.

Cycle de vie : La reproduction peut être continue sur toute l'année avec un pic au printemps, avec 2 oeufs par couvée.

À savoir

Nos pigeons des villes sont les descendants des pigeons domestiques revenus à l'état sauvage.

Les pigeons de ville sont pour la plupart des pigeons bisets semi-domestiques (90 % à Paris), les autres espèces sont le Pigeon ramier (9 %) et le Pigeon colombin (1 %).

Que dit la loi ?

Bien qu'il n'existe pas d'interdiction générale de nourrissage de la faune sauvage le Règlement Sanitaire Départemental (RSD) type prévoit des mesures de lutte contre les rongeurs "rats", les pigeons sauvages, les animaux errants, les insectes, etc. A ce titre, il est "interdit de jeter ou déposer des graines ou nourriture en tous lieux publics pour y attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats et les pigeons". Pour plus d'information, consulter la Fiche juridique "Nourrissage de la faune sauvage".

Pigeon ramier

Le pigeon ramier ou palombe (*Columba palumbus*) ressemble au pigeon biset mais il possède une tache blanche sur le derrière du cou et la bordure antérieure blanche des ailes, ce qui forme 2 lignes blanches très visibles en vol. C'est le plus gros oiseau de la famille des Colombidés (plus gros que le Pigeon domestique).

Il est chassable et susceptible d'être classé nuisible car il causerait des dégâts sur les parcelles agricoles.

Pigeon colombin

Le pigeon colombin (*Columba oenas*) est reconnaissable par sa poitrine aux reflets vineux irisés et à son plumage bleu cendré sans marque blanche. Le pigeon colombin est chassable, classé espèce gibier.

Tourterelle turque

La tourterelle turque (*Streptopelia decaocto*) possède un plumage beige-rosé clair assez uniforme, légèrement plus foncé sur le dos. La tête est gris sable clair, avec un demi-collier noir sur la nuque. Le dessous de la queue est blanc et le bout des rémiges primaires plus foncé. Plus présente dans les villages, on peut la retrouver dans les zones pavillonnaires des grandes villes. Comme le pigeon colombin, la tourterelle turque est chassable, classée comme espèce gibier.

Vrai ou faux ?



Les pigeons transmettent des maladies aux humains ?

La possibilité de transmission de maladies à l'Homme provoque souvent la peur de ces espèces, même si les cas avérés restent rares. Néanmoins, il est conseillé d'appliquer les principes de précaution de base, notamment en portant des gants ou en se lavant bien les mains après la manipulation d'un oiseau.

Les fientes des pigeons sont-elles corrosives ?

En grande quantité les fientes des pigeons sont corrosives pour les bâtiments en pierre. Pour certains bâtiments historiques, cette corrosion peut être problématique. Sans contrôle régulier de l'état de la structure, de gros travaux de restauration sont parfois nécessaires. Ces dégâts sont cependant moindres que ceux dus à la pollution atmosphérique.

Il arrive que...

...Les pigeons entraînent des nuisances sonores et visuelles,

Le roucoulement du pigeon n'est pas apprécié par tous, bien qu'il puisse être perçu également comme apaisant. Les pigeons font également beaucoup de salissures de par leurs fientes, qui peuvent, néanmoins, être récupérées comme engrais. Il arrive aussi que les nids bouchent les conduits d'aération ou les gouttières.

Les solutions



Les problèmes occasionnés par les pigeons en ville ont donné lieu à l'élaboration de nombreuses techniques de gestion, pas toujours très efficaces et même parfois douloureuses pour les oiseaux. Les solutions de gestion douces et durables sont à privilégier.

Limiter l'accroissement des populations



1. Éviter le nourrissage

Le tir, l'empoisonnement, l'euthanasie et les autres moyens d'extermination se sont révélés comme des méthodes de gestion non durables et cruelles. Lorsque l'on tue des pigeons, il y aura davantage de nourriture et de territoires disponibles pour les survivants. A la vue de cette abondance de ressources, les couvées de pigeons seront plus nombreuses et les oiseaux éliminés seront rapidement remplacés par des jeunes. Les populations de pigeons ne peuvent être réduites qu'en limitant la nourriture à leur disposition.

Eloigner les oiseaux



2. Poser des fils en inox tendus

Ce système de câbles tendus entre des tiges empêche les pigeons de se poser. Il est inoffensif pour les oiseaux, peu onéreux et plutôt discret (idéal pour les monuments ou sur les balcons).



3. Obturer les cavités et poser des plaques bouche-tuiles.

Avant de procéder à l'obturation des cavités, il faut s'assurer qu'aucun individu n'y soit encore présent.



4. Utiliser des systèmes d'électro-répulsion

Ce système de barettes et de conducteurs électriques, dans lequel circule des impulsions électriques crée un champ magnétique qui provoque la fuite des oiseaux. Pour les oiseaux les plus persévérants qui décideraient quand même d'atterrir, le système leurs délivre une décharge désagréable.



4. Favoriser l'installation de prédateurs :

Prédateur naturel du pigeon, le faucon pèlerin consomme au moins un pigeon par jour. Installer des nichoirs pour ce rapace, par exemple, sur un secteur où l'espèce a été observée peut donc être une solution.



5. Pigeonnier contraceptif

Il s'agit du système le plus efficace mais il nécessite un entretien hebdomadaire. C'est un abri sécurisé, installé en hauteur (pour éviter aux prédateurs de s'y infiltrer) et constitué, comme un pigeonnier classique, de cellules permettant aux couples de nidifier.

La première couvée de chaque couple est préservée, lors des pontes suivantes, on procède à une stérilisation manuelle des œufs qui sont individuellement secoués de façon à stopper le développement des petits. Les œufs sont laissés en place, ainsi, la femelle continue à couvrir sans se rendre compte qu'il n'y aura pas d'oisillon et ne déserte pas le nid. De cette manière, les couples installés n'ont qu'une couvée par an au lieu de 6 à 8 habituellement. Il est ainsi possible de maintenir une population maîtrisée sur une zone géographique.



6. Réaménager l'environnement

Lors de la construction d'édifices (bâtiments, immeubles...), il est recommandé que les corniches ne dépassent pas 5 cm avec une pente supérieure ou égale à 45°. Cela les empêchera ainsi de se poser ou de construire leur nid.

La revégétalisation des espaces urbains est également une solution possible car elle favorise l'installation de nouveaux écosystèmes pouvant faire apparaître des espèces nouvelles et pouvant concurrencer le pigeon.

LPO, Fonderies Royales, 17305 Rochefort Cedex lpo@lpo.fr 05 46 82 12 34

« Cohabiter avec le pigeon en ville », pour plus de détails : <https://www.lpo.fr/actualites/cohabiter-avec-le-pigeon-en-ville>
Association spécialisée : <http://www.ambassadeespigeons.com/contact.html>

